



CHSCTC du 21 septembre 2020

Intervention des OS – Interventions de l'Administration

Mesures de prévention face à l'épidémie de Covid19

D'après la CFDT, les réunions en format mixte ne devraient plus se tenir qu'en audio et en présentiel, comme le prévoient les textes. Ces mêmes textes prévoient aussi qu'un représentant RH soit en présentiel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. (Comme d'habitude, la réunion commence mal car les gens en audio entendent peu ou pas du tout les gens de la salle).

Le président du CHSCTC fera un point sur le dispositif avec l'AGRAF en fin de semaine. Par ailleurs, le président rappelle la mise à disposition des différents documents en lien avec le protocole de reprise du travail réactualisé au 31 août.

Le télétravail doit réellement être prioritaire, en particulier pour les personnes vulnérables. Ce qui est loin d'être le cas partout. Chaque chef de service applique de façon très hétérogène les recommandations sur le télétravail en tant que priorité. Ainsi, des agents vulnérables qui pouvaient télé-travailler à temps plein, sans que cela ne cause la moindre difficulté au fonctionnement du service, sont mis sous pression pour réduire leur temps de télétravail. De fait, on observe encore et toujours un décalage entre le discours et la pratique de l'administration. Par ailleurs, les agents en présentiel qui demandent à pouvoir télétravailler voient souvent leur requête refusée.

Le dispositif décrit pour le télétravail dans les documents est forcément lié aux types de missions, ce qui explique l'hétérogénéité des situations et des réponses de l'administration. La formule télétravail doit rester souple. Sur les lieux de rassemblement, l'affichage progresse et les places en salle de réunion sont limitées. La prise en compte de ces consignes par les agents se fait peu à peu, même si ça reste très hétérogène. On ne va pas mettre en place une police du COVID. On va plutôt essayer d'embarquer l'ensemble de la hiérarchie sur ces sujets. Les connaissances scientifiques sur le Covid sont évolutives, ce qui explique que les médecins soient obligés de s'adapter.

A l'Hôtel des Ministres, un maître d'hôtel a été signalé Covid19. Quid des personnes contact ? Certaines personnes sont rentrées chez elle. D'autres qui ont été en contact avec la médecine de prévention sont encore au travail. Nous demandons à la médecine de prévention de se rapprocher de ces agents pour examiner leur situation.

Le président du CHSCTC va examiner ce point.

La MDP confirme que les personnes-contact doivent rester chez elles 7 jours et être testées. Malheureusement, pouvoir obtenir un RDV pour un test demande du temps, souvent plus de 7 jours, en particulier en IDF. Le retour en présentiel ne nécessite qu'un test. Le résultat du test doit être donné au médecin et non au chef de service. Les

personnes testées positives n'ont pas besoin d'un deuxième test. La disparition des symptômes, validée par le médecin de prévention, suffit pour un retour en présentiel. Dans le cas des agents asymptomatiques, c'est plus compliqué. Il faut absolument que ce soit le médecin de prévention qui pilote.

Un agent qui avait fait un signalement sur le registre santé, sécurité au travail, en considérant que les mesures de précaution sanitaire étaient insuffisantes sur le site, s'est vu notifié la fin de sa mise à disposition. Ce signalement a été signé par de nombreux collègues de ce 'lanceur d'alerte'. Nous trouvons cette situation tout à fait anormale et injuste. Un agent qui se soucie de sa santé et de celle de ses collègues ne doit pas être sanctionné.

Travaux au restaurant Necker

Après le signalement fait par notre syndicat sur la situation dégradée au niveau du chantier et de la base vie des agents de SEP2 se situant à proximité, nous souhaitons une réponse de l'administration. Les mesures prescrites n'ont jamais été suivies d'effets. L'administration n'a pas suivi ce chantier avec attention. Nous avons des craintes pour la santé des agents sur cette période antérieure où ils ont pu être exposés à des nuisances, telles les poussières de silice ou les fibres d'amiante.

Nous demandons que la santé des agents soit protégée. Nous avons par ailleurs demandé une analyse de l'air pour la base-vie des agents de SEP2, qui est à proximité du chantier.

Il serait par ailleurs judicieux de mettre à jour le site internet qui prévoit une réouverture en septembre 2020 du restaurant Necker.

M. Lamy nous signale qu'après la suspension des travaux, le coordinateur du chantier pour l'administration (CSPS) a prescrit les mesures qui étaient initialement prévues. Le chantier a ainsi pu redémarrer. Des polyanes ont été installés pour cloisonner le chantier. L'extracteur d'air a été mis en fonction. Le sol a été nettoyé. La base vie a été isolée. Le CSPS a alors donné son accord pour le redémarrage du chantier. M. Lamy reconnaît qu'il y avait un réel souci sur ce chantier. Des réunions de chantier se font chaque semaine. Malheureusement, les nombreux chantiers ne permettent pas la présence d'un agent de l'administration pour surveiller.

L'ISST rappelle que, pour ce type de chantier, c'est le décret de 94 qui régit la mise en place de plans. Ce chantier doit être clos et indépendant. C'est un plan général de coordination qui est en vigueur. A la demande de la CGT, il sera communiqué aux membres du CHSCT. Une recherche d'amiante avant travaux avait été réalisée. La société AB désamiantage a effectivement constaté la présence d'amiante. Cette société a fourni un plan en conséquence. Nous souhaitons avoir connaissance de ce plan. Les entreprises ont été informées de la présence d'amiante. Une visite pourra être faite, mais uniquement à l'extérieur du chantier. Ca n'est qu'en cas d'incident dans le chantier clos et indépendant (fuite dans l'aspect « clos ») que l'ISST peut intervenir.

L'analyse de l'air sera faite si le responsable du chantier pour l'administration la décide. Le président du CHSCT remercie la CGT pour son intervention sur ce dossier, ce qui a permis de corriger le tir.

L'UNSA considère qu'il y a eu un manque de respect vis-à-vis de la CGT, membre du CHSCTC qui a fait le signalement.

La CFDT ne comprend pas non plus le retard de la réponse de l'administration aux observations de la CGT début septembre.

Déménagements

Des Open-spaces, dans le cadre de certains déménagements, sont prévus. Or, ce type d'aménagement n'est pas souhaité par un certain nombre d'agents, surtout en période de crise sanitaire.

Les nombreux déménagements qui se sont succédés dans le cube ministre ont impacté de nombreux services qui ont dû quitter le cube. Les agents de ces services ont vu de fait leur surface de travail réduite.

Sur les Open-spaces, les mesures de précaution sanitaire seront rappelées.

Sur le cube, les agents savent que leur installation peut se révéler provisoire du fait de remaniements ministériels toujours possibles.

Visites de site

Ces visites sont-elles pertinentes dans cette période de crise sanitaire ? L'organisation de ces visites est complexe.

Les syndicats sont partagés. La CGT propose que ces visites se fassent avec une délégation réduite, en faisant une rotation sur les syndicats de la délégation. Rien ne remplace le contact avec les agents. Les agents ont apprécié notre distribution de tracts. Car, avec cette crise, les syndicats avaient perdu de leur visibilité pour les agents. Nous souhaitons connaître les suites du rapport de visite au SI-1^E (DGFIP).

Les réponses pour le SI-1E seront apportées par la DGFIP au CHSCT du 19 octobre.

L'administration va réfléchir pour d'éventuelles visites de site et nous répondre lors d'une prochaine rencontre. L'administration signale qu'une gestion de crise qui dure est compliquée.

La CGT rappelle que la prime Covid n'a été versée à aucun des agents de SEP2 pourtant très impliqués en présentiel dans la gestion logistique depuis le début du confinement.

Registres Santé et Sécurité au Travail

Avec le port du masque obligatoire dans les toilettes, le nettoyage renforcé et la porte ouverte, l'administration considère que l'usage du sèche-mains électrique en toute sécurité est possible.

Nous signalons que le rapport Allixio-Socotec a signalé l'insuffisance des mesures de précaution sanitaire dans les toilettes.